



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°85-2024-195

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée /

85-2024-11-04-00020 - 2024 11 04 Delegation ordo taxe urba CDIF LSO (1 page)

Page 3

85-2024-11-05-00003 - 2024 11 04 Subdelegation domaine (2 pages)

Page 5

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Vendée

85-2024-11-04-00020

2024 11 04 Delegation ordo taxe urba CDIF LSO



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDÉE

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnement des taxes d'urbanisme à la responsable du CDIF des Sables-d'Olonne

Le directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale de la Vendée ;

Vu le décret du 30 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;

Arrête :

Article 1. Délégation de signature est donnée, à Madame Sylvie GAUBERT, responsable du centre des impôts fonciers des Sables-d'Olonne, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

À La Roche-sur-Yon, le 4/11/2024

Le Directeur départemental des Finances publiques,



Philippe FERTIER-POTTIER

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Vendée

85-2024-11-05-00003

2024 11 04 Subdelegation domaine



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDÉE

Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale

Le directeur départemental des finances publiques de la Vendée par intérim ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale de la Vendée ;

Vu le décret du 30 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;

Vu l'arrêté n° 2024-DCL-BCI-1017 portant délégation de signature à Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER, administrateur de l'État, directeur départemental des finances publiques de la Vendée, et notamment son article 1er ;

Arrête :

Article 1. Reçoivent délégation de signature, pour les attributions conférées par l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 novembre 2024 susvisé, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de l'administrateur de l'État du deuxième grade, directeur départemental des finances publiques, mais sans que cette restriction soit opposable aux tiers :

- **Monsieur Sylvain DANELUTTI**, administrateur de l'État,
- **Madame Magali GIRARD**, administratrice des finances publiques adjointe.

Article 2. En ce qui concerne les attributions visées sous les n° 1, 2, 3, 4 et 5 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 novembre 2024 susvisé, la délégation de signature sera exercée, à défaut des fonctionnaires désignés ci-dessus, par :

- **Monsieur Pascal COUTURIER**, inspecteur des finances publiques.

Article 3. Délégation est également donnée à **Monsieur Guillen BARTHMUS**, commissaire aux ventes des Domaines de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, lui permettant d'autoriser directement la destruction des matériels remis.

Article 4. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

À La Roche-sur-Yon, le 5/11/2024

Le Directeur départemental des Finances publiques,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER